

Table des matières

Hiérarchisation des enjeux	2
I. La hiérarchisation des enjeux des habitats terrestres	2
I.1. Rappel de la méthode	2
I.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats terrestres	5
I.3. Objectifs à Long Terme	6
II. La hiérarchisation des enjeux flore	8
II.1. Rappel de la méthode	8
II.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats terrestres	10
II.3. OLT	12
III. La hiérarchisation des enjeux Ornithologiques terrestres	13
III.1. Rappel de la méthode	13
III.2. Résultats de la hiérarchisation des oiseaux terrestres La hiérarchisation des enjeux pour les espèces nicheuses	14
III.3. Objectifs à Long Terme	17
IV. La hiérarchisation des enjeux de l’herpétofaune, des mammifères terrestres et des invertébrés 20	
III.1. Rappel de la méthode	20
III.2. Amphibiens	21
III.3. Reptiles	23
III.4. Mammifères terrestres	24
III.4. Invertébrés	27
Bibliographie	28

Hiérarchisation des enjeux

I. La hiérarchisation des enjeux des habitats terrestres

I.1. Rappel de la méthode

La méthode d'évaluation des habitats terrestres utilisée est une méthode élaborée par le Conservatoire Botanique National de Brest (Colasse, 2020) et validée par la Dreal.

La démarche retenue (figure 1) propose une **évaluation des habitats à l'échelle de la région** puis à **l'échelle de chaque site Natura 2000** grâce à plusieurs indicateurs. Les **indicateurs sont déduits de la combinaison de critères** attribués au préalable. Ils permettent de qualifier le niveau de « responsabilité » de la région et du site Natura 2000 pour la conservation de l'habitat dans un contexte national et européen.

Dans le cadre de l'évaluation adaptée à la Bretagne, **trois indicateurs ont été retenus** :

- **responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l'habitat** (dans un contexte national et européen) ;
- **responsabilité du site Natura 2000 pour la conservation de l'habitat** (dans un contexte régional, national et européen) ;
- **enjeu patrimonial de l'habitat au sein du site Natura 2000** (dans un contexte régional, national et européen).

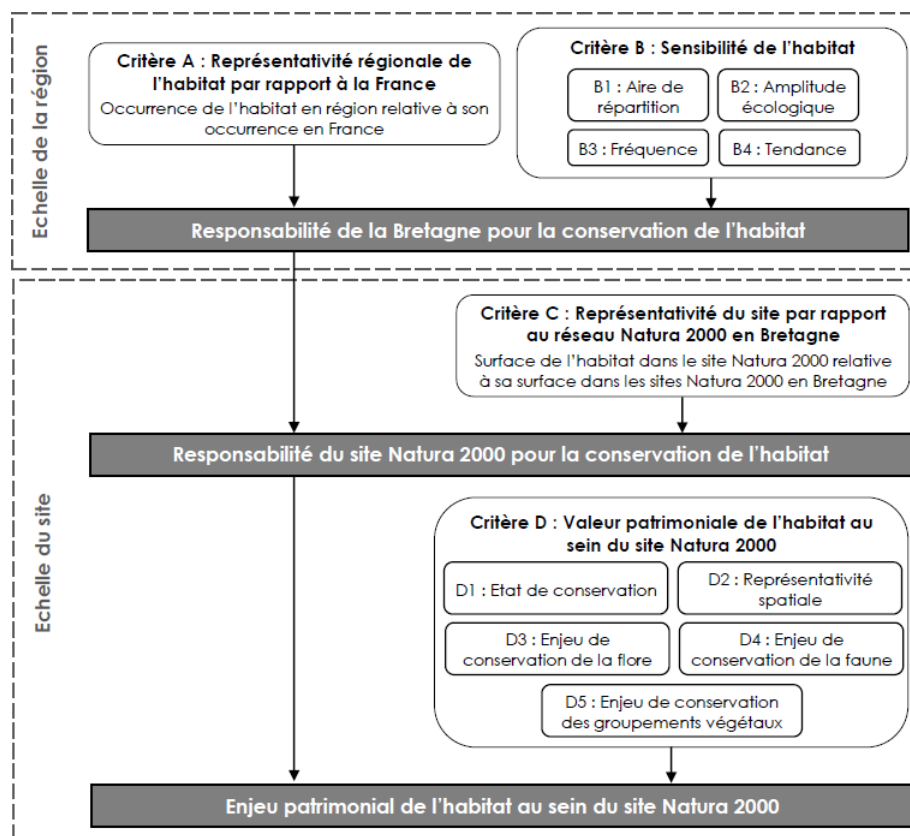


Figure 1 : Démarche méthodologique d'évaluation et de hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire terrestres et d'eau douce en Bretagne

Les valeurs des critères sont calculées par le CBN de Brest grâce aux données disponibles sauf pour l'indicateur « **Enjeu patrimonial de l'habitat au sein du site Natura 2000** » pour lequel plusieurs éléments du critère D (valeur patrimoniale de l'habitat au sein du site Natura 2000) nécessitent d'être renseignés au cas par cas en fonction des données disponibles pour chaque site et ont donc été calculés par l'opérateur du Site Baie de Saint Brieuc Est.

Responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l'habitat

La responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l'habitat est calculée avec deux critères (Cf Figure 2) :

- Critère A : Représentativité régionale de l'habitat par rapport à la France
- Critère B : Sensibilité de l'habitat

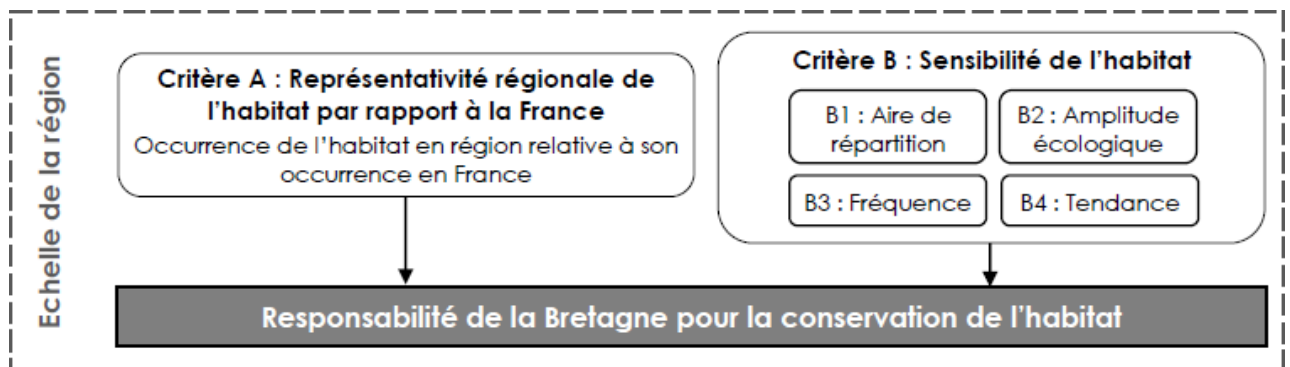


Figure 2 : Responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l'habitat

Responsabilité du site Natura 2000 pour la conservation de l'habitat

La responsabilité du site Natura 2000 pour la conservation de l'habitat est calculée avec deux critères (Cf Figure 3) :

- Responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l'habitat
- Critère C : Représentativité du site par rapport au réseau Natura 2000 en Bretagne



Figure 3 : Responsabilité du site Natura 2000 pour la conservation de l'habitat

Enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000

L’enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000 est calculé avec deux critères (Cf Figure 4):

- Responsabilité du site Natura 2000 pour la conservation de l’habitat
- Critère D : Valeur patrimoniale de l’habitat au sein du site Natura 2000

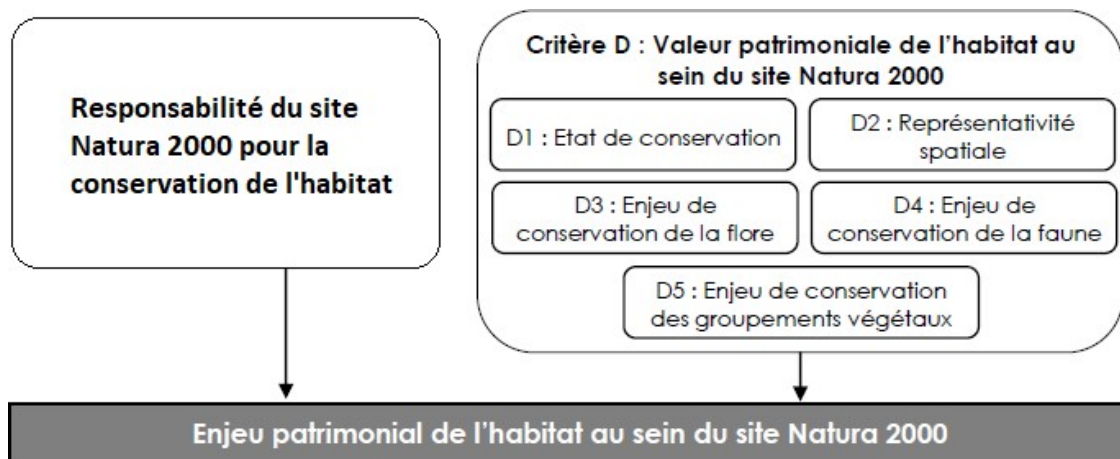


Figure 4 : Enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000

L’enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000 va donc est divisé en cinq classes pour chaque habitat (Cf Figure 5).

Enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000	15 - 20	Majeur
	12 - 14	Très fort
	9 - 11	Fort
	6 - 8	Moyen
	4 - 5	Faible

Figure 5 : Les cinq classes d’enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000

Les niveaux d’enjeu « Majeur », « Très fort » et « Fort » rassemblent les habitats pour lesquels les préoccupations en matière de conservation sont les plus fortes.

Choix des habitats

L’évaluation concerne uniquement les **habitats d’intérêt communautaire génériques**, niveau le plus adapté pour la comparaison avec des données à l’échelle européenne, les habitats élémentaires des cahiers d’habitats correspondant à une typologie française. Les habitats d’intérêt communautaire évalués dans le cadre de cette étude sont ceux dont la présence est attestée en Bretagne et qui sont caractérisables par la végétation en place. Les **habitats exclusivement marins et les habitats de grotte sont ainsi exclus**.

I.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats terrestres

Code habitat	Intitulé habitat	Enjeu patrimonial de l'habitat au sein du site Natura 2000
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	Très fort
1220	Végétation vivace des rivages de galets	Très fort
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Très fort
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	Très fort
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	Très fort
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Très fort
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale, et boréale	Très fort
2190	Dépressions humides intradunaires	Très fort
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation de <i>Litoretetea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Très fort
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Très fort
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Fort
2110	Dunes mobiles embryonnaires	Fort
4030	Landes sèches européennes	Fort
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	Fort
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Moyen
1320	<i>Prés à Spartina</i>	NE

10 habitats terrestres sur les 16 présents sur le site ont un enjeu patrimonial très fort sur le site Baie de Saint Brieuc Est.

4 habitats terrestres ont un enjeu patrimonial fort sur le site.

Donc 14 des 16 habitats d'intérêts communautaires présents sur le site Baie de Saint Brieuc Est ont des préoccupations en matière de conservation élevées afin de conserver ces habitats à l'échelle Européenne, Française et Bretonne.

I.3. Objectifs à Long Terme

Les états de conservation des habitats sont les états nationaux issus des données du rapportage européen.

Habitat à enjeu patrimonial très élevé au sein du site Natura 2000

Code habitat	Intitulé habitat	Etat de conservation
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	Inconnu
1220	Végétation vivace des rivages de galets	Moyen état
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Moyen état
1330	Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)	Moyen état
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	Moyen état
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Moyen état
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale, et boréale	Moyen état
2190	Dépressions humides intradunaires	Moyen état
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation de <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Moyen état
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Mauvais état

Lorsque **l'état de conservation est bon** l'objectif proposé est le suivant :
Contribuer au maintien du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Lorsque **l'état de conservation est moyen** l'objectif proposé est le suivant :
Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Lorsque **l'état de conservation est mauvais** l'objectif proposé est le suivant :
Contribuer à la restauration du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Habitat à enjeu patrimonial élevé au sein du site Natura 2000

Code habitat	Intitulé habitat	Etat de conservation
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Moyen état
2110	Dunes mobiles embryonnaires	Moyen état
4030	Landes sèches européennes	Moyen état
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	Moyen état

Lorsque **l'état de conservation est bon** l'objectif proposé est le suivant :
Contribuer au maintien du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Lorsque **l'état de conservation est moyen** l'objectif proposé est le suivant :
Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Habitat à enjeu patrimonial modéré au sein du site Natura 2000

Code habitat	Intitulé habitat	Etat de conservation
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Bon état

Lorsque **l'état de conservation est moyen** l'objectif proposé est le suivant :
Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

II. La hiérarchisation des enjeux flore

II.1. Rappel de la méthode

La méthode de hiérarchisation utilisée est une méthode élaborée par le Conservatoire Botanique National de Brest. Elle constitue une combinaison entre les approches des méthodes OFB et OEB. Elle reprend ainsi les seuils proposés dans la méthode OEB, mais les applique différemment. Il est également proposé de ne pas pondérer les statuts de la liste rouge régionale par ceux de la liste rouge nationale. Elle considère qu'à l'échelle d'un site naturel, tous les taxons rares et menacés à l'échelle régionale et/ou nationale méritent l'attention des gestionnaires et représentent un enjeu écologique. La méthode de hiérarchisation des enjeux repose essentiellement sur le statut de rareté et de menace des taxons, avec comme références la liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (QUERE, MAGNANON & GESLIN, 2015) et la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (UICN FRANCE, FCBN, AFB & MNHN (éds), 2018). La « sensibilité » du taxon est ensuite pondérée par l'appréciation de la « représentativité » (ou « abondance relative »). Cette dernière est évaluée sur la base de données de répartition ; elle permet de mettre en évidence les taxons ayant leur centre de répartition français en Bretagne.

Critères de rareté et menace

Les listes rouges évaluent le risque de disparition des taxons à l'échelle d'un territoire. Leur élaboration repose sur la méthode établie par l'UICN (CAVROIS *et al.*, 2011), adaptée à la flore vasculaire par un groupe de travail réunissant les 10 Conservatoires botaniques nationaux de France métropolitaine (MAGNANON *et al.*, 2009). Pour la flore vasculaire, l'évaluation du « risque de disparition » repose essentiellement sur la rareté des taxons et le déclin de leurs stations et/ou effectifs.

Les listes rouges classent les taxons en catégories reflétant leur degré de vulnérabilité (QUERE, MAGNANON & GESLIN, 2015 ; UICN FRANCE, FCBN, AFB & MNHN (éds), 2018) :

RE	Taxons disparus	} Taxons menacés
CR	Taxons en danger critique	
EN	Taxons en danger	
VU	Taxons vulnérables	
NT	Taxons quasi-menacés	
LC	Taxons non menacés (préoccupation mineure)	
DD	Taxons pour lesquelles les données sont insuffisantes pour une évaluation selon la méthode UICN	

Evaluation de la représentativité

Ce critère traduit l'abondance relative d'un taxon à l'échelle de deux territoires de référence : abondance du taxon en Bretagne *versus* son abondance en France métropolitaine, abondance du taxon dans le site X *versus* son abondance à l'échelle d'un département... La représentativité / abondance relative a été calculée sur la base de données d'occurrence (données de présence d'un taxon reportées sur un fond de mailles de 10 km²). Les données de référence pour l'occurrence des taxons à l'échelle nationale sont issues du Système d'Information « flore, fonge, végétation et habitats » du réseau des Conservatoires botaniques nationaux (agrégation du SI Flore en date du

08/11/2016), actualisées et complétées pour la Bretagne et le territoire d'agrément du CBN de Brest (Pays-de-le- Loire, Bretagne, Normandie occidentale) par les données issues de la base de données Calluna du CBN de Brest (extraction mai 2019).

Métrique retenue :

Nombre de mailles 10 km x 10 km (données d'occurrence)

Rapport nombre de mailles Bretagne / nombre de mailles France métropolitaine x 100

Seuils utilisés pour traduire les données d'occurrence en catégories de représentativité (en cohérence avec les travaux de l'Observatoire de l'environnement de Bretagne (SIORAT, 2015) :

Rapport nb mailles Bretagne/France (Vo)	Catégorie représentativité
Rapport < 5	1
Rapport [5 – 10[2
Rapport [10 - 20[3
Rapport [20 - 30[4
Rapport > 30	5

Niveau d'enjeu par espèce

Ont été distingués trois niveaux d'enjeux de conservation :

1-Enjeu de conservation majeur

2-Enjeu très fort

3-Enjeu fort

Les critères d'intégration des taxons dans l'une de ces trois catégories sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Méthode d'évaluation (schéma) :

Représentativité	Catégorie Listes rouges France et/ou Bretagne (prise en compte : catégorie la plus élevée)						Représentativité	
	RE	CR	EN	VU	NT	LC		DD
5	Non revu	Enjeu majeur			Enjeu très fort	Pas d'enjeu particulier		5
4		Enjeu très fort			Enjeu fort			4
3								3
2					2			
1		1						

Statuts listes rouges Bretagne et France : CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacé, LC : non menacé, DD : données insuffisantes.

Pour les espèces protégées ne relevant pas un enjeu de conservation lié à leur statut de menace sur une des listes rouges récentes, il est proposé de les regrouper dans une catégorie « **4- Enjeu réglementaire** ».

Par ailleurs, une cinquième catégorie rassemble les taxons ne répondant pas aux critères précédents mais figurant sur la liste « rouge » du Massif armoricain (MAGNANON, 1993). En effet, cette liste, rédigée sur la base des connaissances disponibles au début des années 1990, mériterait d'être réactualisée. En l'attente d'une nouvelle évaluation, les espèces présentes dans cette liste, élaborée à l'échelle du Massif armoricain, restent intéressantes à considérer, d'autant qu'elles se développent souvent dans des habitats menacés. Cette catégorie est intitulée : **5-Autres taxons intéressants**.

Choix des espèces

Toutes les espèces présentes sur le site Natura 2000 Baie de Saint Briec Est ont été sélectionnées pour réaliser la hiérarchisation après un échange avec le Conservatoire Botanique National de Brest. Seules les espèces appartenant aux 5 catégories vues précédemment sont présentées dans le tableau des résultats de la hiérarchisation.

II.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats terrestres

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Enjeu
Espèce d'intérêt communautaire			
<i>Coleanthus subtilis</i>	Coléanthe délicat	Nat	Très fort
<i>Rumex rupestris</i>	Oseille des rochers	Nat	Très fort
Autres espèces à enjeux			
<i>Chenopodium vulvaria</i> L.	Chénopode fétide		Très fort
<i>Dianthus caryophyllus</i> L.	Oeillet Giroflée		Très fort
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill. subsp. <i>nummularium</i>	Hélianthème nummulaire	Reg BZH	Très fort
<i>Hypericum montanum</i> L.	Millepertuis des montagnes		Très fort
<i>Lepidium campestre</i> (L.) R.Br.	Passerage champêtre		Très fort
<i>Onopordum acanthium</i> L. subsp. <i>acanthium</i>	Chardon aux ânes		Très fort
<i>Potentilla tabernaemontani</i> Asch.	Potentille printanière		Très fort
<i>Pyrola rotundifolia</i> L.	Pyrole à feuilles rondes		Très fort
<i>Rosa agrestis</i> Savi	Églantier agreste		Très fort
<i>Scandix pecten-veneris</i> L. subsp. <i>pecten-veneris</i>	<i>Scandix</i> Peigne-de-Vénus		Très fort
<i>Sedum rubens</i> L. subsp. <i>rubens</i>	Orpin rougeâtre		Très fort
<i>Trifolium angustifolium</i>	Trèfle à folioles étroites		Très fort
<i>Ammi majus</i> L. subsp. <i>majus</i>	Ammi élevé		Très fort
<i>Calendula arvensis</i> L.	Souci des champs		Fort
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó	Orchis négligé		Fort
<i>Lepidium latifolium</i> L.	Passerage à feuilles larges		Fort
<i>Ophrys sphegodes</i> Mill. subsp. <i>sphogodes</i>	Ophrys abeille	Reg BZH	Fort
<i>Papaver argemone</i> L.	Pavot argémone		Fort
<i>Papaver hybridum</i> L.	Pavot hybride		Fort
<i>Polypogon maritimus</i> Willd. subsp. <i>maritimus</i>	Polypogon maritime		Fort
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb. subsp. <i>gracilis</i> (DC.) Hook.f.	Vesce à petites fleurs		Fort
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort. subsp. <i>ambigua</i> (Le Gall) Stace & Auquier	Vulpie ambiguë		Fort
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort. subsp. <i>ciliata</i>	Vulpie ciliée		Fort
<i>Zostera noltii</i> Hornem.	Zostère naine		Fort

<i>Atriplex longipes</i>	Arroche à long pédoncule	Nat	Réglementaire
<i>Crambe maritima</i>	Chou marin	Nat	Réglementaire
<i>Eryngium maritimum</i>	Panicaut de mer	Reg BZH	Réglementaire
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch.		Nat	Réglementaire
<i>Parentucellia latifolia</i>	Parentucelle à larges feuilles	Reg BZH	Réglementaire
<i>Artemisia maritima</i> subsp. <i>maritima</i> var. <i>pseudogallica</i>	Armoise maritime		Autres taxons intéressants
<i>Asterolinon linum-stellatum</i> (L.) Duby			Autres taxons intéressants
<i>Avenula pubescens</i> subsp. <i>pubescens</i>	Avoine pubescente		Autres taxons intéressants
<i>Blackstonia perfoliata</i> subsp. <i>perfoliata</i>	Chlorette		Autres taxons intéressants
<i>Carex muricata</i>			Autres taxons intéressants
<i>Cynoglossum officinale</i> L.			Autres taxons intéressants
<i>Cynosurus echinatus</i>	Crételle hérissée		Autres taxons intéressants
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à larges feuilles		Autres taxons intéressants
<i>Galium debile</i>	Gaillet faible		Autres taxons intéressants
<i>Galium parisiense</i> L. subsp. <i>parisiense</i>			Autres taxons intéressants
<i>Himantoglossum hircinum</i> subsp. <i>hircinum</i>	Orchis bouc		Autres taxons intéressants
<i>Hornungia petraea</i>	Hornungie des pierres		Autres taxons intéressants
<i>Limosella aquatica</i> L.			Autres taxons intéressants
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille		Autres taxons intéressants
<i>Salix repens</i> L. subsp. <i>dunensis</i> Rouy			Autres taxons intéressants
<i>Solanum dulcamara</i> L. var. <i>marinum</i> Bab.			Autres taxons intéressants

Extrait rapport CBN :

La synthèse des données disponibles au CBN de Brest permet de mettre en évidence la présence actuelle ou ancienne de plusieurs espèces végétales à forte valeur patrimoniale dans les zones d'inventaires qui intersectent¹ le périmètre du site Natura 2000.

2 espèces végétales d'intérêt communautaire et 7 autres espèces protégées ont été recensées au sein ou à proximité directe du site. 2 espèces sont considérées comme quasi-menacées (NT) au niveau national. A l'échelle régionale, 2 espèces sont considérées comme en danger (EN), 10 comme vulnérables (VU) et 14 comme quasi-menacées (NT).

L'évaluation des enjeux de conservation met en évidence 47 espèces à enjeu dont 14 espèces à « enjeu très fort », 12 espèces à « enjeu fort », 5 espèces à « enjeu réglementaire » et 16 « autres taxons intéressants ».

II.3. OLT

Les états de conservation sont attribués en fonction du plus mauvais statut des populations des différentes espèces au niveau biogéographique européen et biogéographique national. Ces données proviennent des informations rapportées à la Commission Européenne dans le cadre de la Directive Habitat Faune Flore. La dernière version du rapportage est celle s'appliquant à la période 2013-2018. Elle est disponible sur le site <https://nature-art17.eionet.europa.eu/article17/>.

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Enjeux	Etat de conservation
Espèce d'intérêt communautaire				
<i>Coleanthus subtilis</i>	Coléanthe délicat	Nat	Très fort	Moyen état
<i>Rumex rupestris</i>	Oseille des rochers	Nat	Très fort	Moyen état

L'état de conservation du *Coleanthus subtilis* et du *Rumex rupestris* étant dégradé, les objectifs à long terme seraient de :

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation de l'espèce.

Les autres espèces listées précédemment qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

III. La hiérarchisation des enjeux Ornithologiques terrestres

III.1. Rappel de la méthode

La méthode utilisée pour hiérarchiser les enjeux ornithologiques terrestres est la même que celle utilisée pour la hiérarchisation des enjeux ornithologiques marins afin de conserver une cohérence (Agence française pour la biodiversité, 2019).

Les enjeux écologiques sont définis par rapport à :

- La représentativité du site pour l'espèce,
- La sensibilité ou vulnérabilité de l'espèce,
- La spécificité locale.

Un indice de responsabilité du site est calculé au vu de la vulnérabilité et de la représentativité de l'espèce. Le classement des indices de responsabilité propres à chaque espèce permet de hiérarchiser les enjeux écologiques sur le site (Agence française pour la biodiversité, 2019).

La méthode de hiérarchisation des enjeux est détaillée en Annexe 3.

Les enjeux sont hiérarchisés pour les espèces qui fréquentent le site Natura 2000 et s'y arrêtent en stationnement ou pour une plus longue durée. Les oiseaux étudiés dans cette hiérarchisation sont ceux qui dépendent du site Natura 2000 pour leur repos, leur alimentation ou leur reproduction.

Indice de vulnérabilité

L'indice de vulnérabilité de l'espèce est calculé à partir des classements internationaux, nationaux et régionaux des espèces (liste UICN), des tendances à long et court terme au niveau national et européen et de la responsabilité biologique régionale de la Bretagne pour l'espèce.

Indice de représentativité

L'estimation de la représentativité de la population d'une espèce sur un site est faite à partir des données disponibles les plus récentes sur les effectifs d'oiseaux dénombrés sur le site Natura 2000, sur le territoire national et international. Ces données sont comparées pour connaître l'importance de la fréquentation du site à l'échelle nationale et européenne.

Des points sont attribués selon la part de la population présente dans le site par rapport aux populations nationales et européennes de l'espèce. Plus cette part est importante et plus l'indice de représentativité du site sera élevé.

Les données utilisées pour les effectifs par espèce à échelle de l'Europe (correspondant plus ou moins à l'aire biogéographique) et de la France proviennent des informations rapportées à la Commission Européenne dans le cadre de la Directive Oiseaux. La dernière version du rapportage est celle s'appliquant à la période 2013-2018.

Elle est disponible sur le site <https://nature-art12.eionet.europa.eu/article12/>.

Pour le calcul de la représentativité, les effectifs retenus à échelle européenne et nationale sont les moyennes des effectifs minimum et maximum rapportés ou, lorsqu'elle est disponible, la meilleure estimation de la taille de population.

L'effectif retenu pour la ZPS est issu de sources différentes selon l'espèce considérée : informations des fiches espèces des oiseaux des Côtes d'Armor du GEOCA, études locales du GEOCA, dires d'experts,

etc... Les effectifs retenus sont des minimums à un instant précis, les sources retenues étant les plus récentes.

Spécificité locale

Ce critère qualitatif permet d'augmenter le niveau d'enjeu si l'espèce présente des particularités importantes localement. Par exemple, il peut s'agir d'une population locale constituant une sous-population de l'espèce, ou d'une localisation particulière dans l'aire de répartition de l'espèce.

Indice de responsabilité

L'indice de responsabilité du site est calculé à partir de la moyenne des indices de vulnérabilité et de représentativité.

Le nombre de points attribués à chaque espèce permet de classer les indices de responsabilités pour le site. La hiérarchisation est définie selon les notes suivantes :



Il indique le niveau de responsabilité du site Natura 2000 vis-à-vis de l'espèce. Plus l'indice est élevé et plus le site Natura 2000 a une responsabilité forte pour l'enjeu écologique. Cela signifie que l'espèce présente un enjeu de conservation fort au sein du site mais également dans le réseau national des sites Natura 2000.

Choix des espèces

Seules les espèces inscrites à la liste rouge Europe, inscrites aux annexes de la Directive Oiseaux, inscrites la Liste rouge France et Bretagne avec au minimum le statut quasi-menacé et présentes sur le périmètre du site Baie de Saint Brieuc Est ont été hiérarchisées. Ces espèces peuvent être présentes en période de nidification et en période internuptiale.

III.2. Résultats de la hiérarchisation des oiseaux terrestres

La hiérarchisation des enjeux pour les espèces nicheuses

Les enjeux « nicheurs » concernent les espèces qui nichent au sein de la ZPS.

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu
Espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE			
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Majeur
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Majeur
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Fort
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Fort
Espèces migratrices hors Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE			
A118	Râle d'eau	<i>Rallus aquatica</i>	Fort
A123	Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Moyen

Autres espèces à enjeux sur le site			
-	Tarier des près	<i>Saxicola rubetra</i>	Fort
A257	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Fort
-	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	Fort
A363	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Fort
A666	Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>	Fort
A099	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Fort
A210	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Fort
A316	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Fort
A381	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Fort
A372	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Fort
A376	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Fort
A350	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Fort
A296	Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Fort
A240	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Fort
A218	Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	Fort
A096	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Fort
A310	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Moyen
A086	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Moyen
A364	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Moyen
A247	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Moyen
A289	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Moyen
A366	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Moyen
A361	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Moyen
A251	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Moyen
A317	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Moyen
A295	Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Moyen
A249	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Moyen
A738	Hirondelle des fenêtres	<i>Delichon urbicum</i>	Moyen
A259	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Moyen
A365	Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	Moyen
A276	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Moyen
A226	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Moyen
A319	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Moyen
A288	Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	Moyen
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Moyen
	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Moyen
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Moyen
	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Moyen
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Faible
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Faible
	Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Faible

La hiérarchisation des enjeux pour les espèces en période internuptiale

Les oiseaux hivernants, migrants et estivaux sont intégrés aux enjeux « oiseaux en période internuptiale » car ils exploitent le site pour des fonctionnalités similaires (alimentation, repos).

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu
Espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE			
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Majeur
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Fort
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Moyen
Espèces migratrices hors Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE			
A118	Râle d'eau	<i>Rallus aquatica</i>	Fort
Autres espèces à enjeux sur le site			
-	Tarier des près	<i>Saxicola rubetra</i>	Fort
A257	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Fort
-	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	Fort
A 295	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Fort
A363	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Fort
A666	Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>	Fort
A316	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Fort
A240	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Fort
A218	Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	Fort
A096	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Fort
A372	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Fort
A376	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Fort
A350	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Fort
A381	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Fort
A277	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Fort
A086	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Fort
A247	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Moyen
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Moyen
A364	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Moyen
A366	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Moyen
A361	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Moyen
A317	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Moyen
A125	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Moyen
A259	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Moyen
A365	Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	Moyen
A276	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Moyen
A288	Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	Moyen
A082	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Moyen

La hiérarchisation des enjeux pour les espèces dont la présence est irrégulière

Certaines espèces ne sont pas présentes régulièrement sur le site. La responsabilité du site sera donc limitée pour celles-ci.

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu
Espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE			
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Majeur
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Fort
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Fort
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Moyen

III.3. Objectifs à Long Terme

L'état de conservation présenté dépend du résultat de l'indice de vulnérabilité utilisé dans la méthode de hiérarchisation des oiseaux. Cet indice de vulnérabilité est obtenu en prenant en compte les états de conservation européen et français à long et court terme issus des informations rapportées à la Commission Européenne dans le cadre de la Directive Oiseaux. La dernière version du rapportage est celle s'appliquant à la période 2013-2018.

Elle est disponible sur le site <https://nature-art12.eionet.europa.eu/article12/>.

L'indice de vulnérabilité tient compte également des statuts de conservation des espèces en liste rouge européenne, française et bretonne ainsi que la responsabilité biologique régionale de la Bretagne.

OLT pour les espèces nicheuses

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE				
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Majeur	Mauvais état
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Majeur	Moyen état
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Fort	Moyen état
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Fort	Mauvais état
Espèces migratrices hors Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE				
A118	Râle d'eau	<i>Rallus aquatica</i>	Fort	Mauvais état
A123	Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Moyen	Moyen état

OLT pour les espèces en période internuptiale

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Indice de vulnérabilité
Espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE				
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Majeur	Moyen état
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Fort	Moyen état
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Moyen	Moyen état
Espèces migratrices hors Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE				
A118	Râle d'eau	<i>Rallus aquatica</i>	Moyen	Moyen état

Les objectifs à long terme sont définis par groupe d'espèces. Leur formulation dépend de la vulnérabilité des espèces qu'ils concernent.

Lorsque l'état de conservation est bon et stable (indice de vulnérabilité mineur, c'est-à-dire que la préoccupation est mineure pour les espèces sur Liste Rouge et que l'état de conservation est favorable) l'objectif proposé est le suivant.

- Pour les nicheurs et les reproducteurs :

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d'oiseaux nicheurs et reproducteurs d'intérêt communautaire.

- Pour les oiseaux en période internuptiale :

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire en période internuptiale.

Lorsque l'état de conservation est dégradé, l'objectif proposé est le suivant.

- Pour les nicheurs et les reproducteurs :

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations d'oiseaux nicheurs et reproducteurs d'intérêt communautaire.

- Pour les oiseaux en période internuptiale :

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire en période internuptiale.

Les autres espèces listées précédemment qui ne sont pas inscrites à la Directive Oiseaux mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

IV. La hiérarchisation des enjeux de l'herpétofaune, des mammifères terrestres et des invertébrés

III.1. Rappel de la méthode

La méthode utilisée précédemment sur les oiseaux et les mammifères marins ne peut être utilisée sur ces taxons. En effet, la méthode de l'Agence Française de la Biodiversité (2019) utilise les effectifs européens, français et du site afin de calculer l'indice de représentativité du site Natura 2000 Baie de Saint Brieuc Est. Or les effectifs concernant les espèces de ces taxons sont inconnus à ces différentes échelles.

La méthode de hiérarchisation utilisée s'inspire fortement de la méthode de hiérarchisation des enjeux Natura 2000 élaborée par la DREAL de la Région Languedoc-Roussillon en 2013.

La méthode repose sur son extension à d'autres critères, notamment patrimoniaux (listes rouges, ZNIEFF) et juridiques (statuts de protection). Elle permet donc d'étendre la hiérarchisation à d'autres espèces que celles concernées par Natura 2000, et prendre en compte la réglementation dont ces espèces font l'objet.

Globalement, la méthode consiste, sur une série de critères listés ci-dessous, à appliquer des notes de 0 (nul) à 4 (le + fort).

La méthode utilisée pour la hiérarchisation sur le site Natura 2000 Baie de Saint Brieuc Est est différente sur deux points de celle élaborée par la DREAL du Languedoc- Roussillon.

Tout d'abord, un neuvième critère a été ajouté aux huit critères de la méthode originale, la spécificité locale. Ce critère permet d'augmenter le niveau d'enjeu si l'espèce présente des particularités importantes localement.

La seconde modification est l'ajout dans le Critère C6 des catégories en lien avec la Trame Verte et Bleu exclusivement pour l'herpétofaune. En effet, ces taxons ne sont que très faiblement concernés par les Plans Nationaux d'Actions (PNAs). Prendre en compte les Grands types de milieux, la TVB cohérence nationale ou la sensibilité à la fragmentation permet de mieux équilibrer la hiérarchisation.

La prise en compte des différents critères se veut aussi large que possible, et la méthode la plus simple possible.

Les critères utilisés sont :

- C1 le statut de protection nationale
- C2 le statut de protection européen (Natura 2000 DO+DHFF)
- C3 le statut déterminant Znieff Bretagne
- C4 le statut sur la liste rouge UICN en France
- C5 le statut sur la liste rouge régionale Bretagne
- C6 les espèces concernées par un Plan National d'Actions (ou les espèces importantes pour les trames vertes et bleues uniquement pour l'herpétofaune)
- C7 la responsabilité biologique régionale
- C8 la sensibilité qui correspond à la moyenne pondérée de 4 facteurs :
 - Aire de répartition
 - Amplitude écologique
 - Effectifs
 - Dynamique de population (x2)
- C9 la spécificité locale

La somme de ces neuf critères va donner une note qui va permettre de déterminer l'enjeu de chaque espèce. La hiérarchisation est définie selon les notes suivantes :

Note	>17,5	17,5 - 15	15 - 11	11 - 8	<8
Enjeu	Majeur	Très fort	Fort	Moyen	Faible

Cette méthode et les modifications, qui lui ont été apportées, ont été validées par les experts des différents taxons à la suite de groupes de travail dédiés.

Choix des espèces

Les espèces choisies sont toutes les espèces présentes sur le site Natura 2000 Baie de Saint Briec Est à l'exception des espèces introduites.

III.2. Amphibiens

III.2.1. Résultats de la hiérarchisation des amphibiens

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu
Espèce inscrite en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC			
Espèces inscrites en Annexe IV et V de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC			
1203	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Majeur
6284	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Très fort
1191	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Très fort
1209	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Moyen
1210	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Moyen
Autres espèces à enjeux sur le site			
-	Pelodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Fort
5574	Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Moyen
2351	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Moyen
-	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Faible

Sur les 9 espèces d'amphibiens du site Natura 2000 Baie de Saint Briec Est, 1 a un enjeu de conservation majeur, 2 ont un enjeu très fort, 1 a un enjeu fort, 4 un enjeu moyen et un a un enjeu faible.

III.2.2. OLT

Les états de conservation proviennent des états de conservation régionaux pour chaque espèce. Ce travail a été réalisé par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne et est validé par le CSRPN (OEB, 2018).

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèce inscrite en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
Espèces inscrites en Annexe IV et V de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1203	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Majeur	Moyen Etat
1191	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Très fort	Moyen Etat
6284	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Très fort	Moyen Etat
1209	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Moyen	Bon Etat
1210	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Moyen	Moyen Etat

Lorsque l'état de conservation est bon et stable l'objectif proposé est le suivant.

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d'amphibiens d'intérêt communautaire.

Lorsque l'état de conservation est dégradé, l'objectif proposé est le suivant.

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations d'amphibiens d'intérêt communautaire.

Les autres espèces listées précédemment qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

III.3. Reptiles

III.3.1. Résultats de la hiérarchisation des reptiles

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC			
1283	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Fort
1256	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Fort
5179	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Moyen
Autres espèces à enjeux sur le site			
2473	Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	Majeur
5910	Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	Fort
-	Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Moyen
2432	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Faible

Sur les 7 espèces de reptiles du site Natura 2000 Baie de Saint Briec Est, 1 a un enjeu de conservation majeur, 3 ont un enjeu fort, 2 un enjeu moyen et 1 a un enjeu faible de conservation sur le site.

III.3.2. OLT

Les états de conservation proviennent des états de conservation régionaux pour chaque espèce. Ce travail a été réalisé par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne et est validé par le CSRPN (OEB, 2018).

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1283	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Fort	Moyen Etat
1256	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Fort	Inconnu
5179	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Moyen	Bon Etat

Lorsque l'état de conservation est bon et stable l'objectif proposé est le suivant :

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de reptiles d'intérêt communautaire.

Lorsque l'état de conservation est dégradé, l'objectif proposé est le suivant :

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations de reptiles d'intérêt communautaire.

Les autres espèces listées précédemment qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

III.4. Mammifères terrestres

III.4.1. Résultats de la hiérarchisation des mammifères terrestres

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC			
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Majeur
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Majeur
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Majeur
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Majeur
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Majeur
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Majeur
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC			
1331	Noctule de Leister	<i>Nyctalus leisteri</i>	Majeur
1322	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Majeur
1317	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Très fort
5003	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Très fort
1330	Murin à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>	Très fort
1326	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Très fort
1341	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Fort
1309	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Fort
1327	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Fort
1329	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Fort
2016	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Fort
1314	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Fort
Autres espèces à enjeux sur le site			
5560	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Très fort
1358	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	Moyen
2607	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Moyen
5773	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Moyen
5690	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Faible
5718	Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>	Faible
2632	Hermine	<i>Mustela erminea</i>	Faible
2590	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Faible
2592	Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>	Faible
5851	Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>	Faible
5861	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Faible
2631	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Faible

5720	Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>	Faible
5606	Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	Faible
5877	Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	Faible
1357	Martre des pins	<i>Martes martes</i>	Faible
5551	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	Faible
2630	Fouine	<i>Martes fouina</i>	Faible
2634	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	Faible
5906	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Faible
2601	Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i>	Faible
2644	Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Faible

Sur les 41 espèces de mammifères du site Natura 2000 Baie de Saint Briec Est, 8 ont un enjeu de conservation majeur, 6 ont un enjeu très fort, 6 ont un enjeu fort, 3 ont un enjeu moyen et 18 ont un enjeu faible de conservation sur le site.

III.4.2. OLT

Les états de conservation proviennent des états de conservation régionaux pour chaque espèce. Ce travail a été réalisé par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne et est validé par le CSRPN (OEB, 2018).

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Majeur	Moyen Etat
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Majeur	Mauvais Etat

1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Majeur	Moyen Etat
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Majeur	Moyen Etat
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Majeur	Moyen Etat
1321	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Majeur	Bon Etat
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort	Bon Etat
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1331	Noctule de Leister	<i>Nyctalus leisteri</i>	Majeur	Moyen Etat
1322	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Majeur	Moyen Etat
1317	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Très fort	Moyen Etat
5003	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Très fort	Moyen Etat
1330	Murin à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>	Très fort	Moyen Etat
1326	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Très fort	Moyen Etat
1341	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Fort	Mauvais Etat
1309	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Fort	Bon Etat
1327	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Fort	Moyen Etat
1329	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Fort	Moyen Etat
2016	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Fort	Bon Etat
1314	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Fort	Moyen Etat

Lorsque l'état de conservation est bon et stable l'objectif proposé est le suivant :

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire.

Lorsque l'état de conservation est dégradé, l'objectif proposé est le suivant :

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire.

Les autres espèces listées précédemment qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

III.4. Invertébrés

III.4.1. Résultats de la hiérarchisation des invertébrés

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu
Espèce inscrite en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC			
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Moyen
Orthoptères à enjeux sur le site			
-	Grillon manchois	<i>Pseudomogoplistes vicentae</i> ssp. <i>Septentrionalis</i>	Très fort

Sur le site Natura 2000 Baie de Saint Brieuc Est, 1 espèce est en annexe I de la Directive et a un enjeu de conservation moyen.

III.4.2. OLT

Les états de conservation sont attribués en fonction du plus mauvais statut des populations des différentes espèces au niveau biogéographique européen et biogéographique national. Ces données proviennent des informations rapportées à la Commission Européenne dans le cadre de la Directive Habitat Faune Flore. La dernière version du rapportage est celle s'appliquant à la période 2013-2018. Elle est disponible sur le site <https://nature-art17.eionet.europa.eu/article17/>.

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Moyen	Bon Etat

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de Lucane cerf-volant.

Les autres espèces qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Bibliographie

COLASSE V., 2020 - Responsabilité biologique pour la conservation des habitats d'intérêt communautaire terrestres et d'eau douce en Bretagne. Évaluation à l'échelle de la région et des sites Natura 2000. DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 62 p., 3 annexes.

UICN FRANCE, FCBN, AFB, MNHN (éds), 2018 - La Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre flore vasculaire de France métropolitaine. Paris : UICN France, 32 p.

QUERE E., MAGNANON S., BRINDEJONC O., 2015 - Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne - Evaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN. DREAL Bretagne, Conseil régional de Bretagne, FEDER Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 44 p., annexes

Cavrois A. & Kirchner F., 2011 - Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées-Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration. Comité français de l'UICN, 58 p.

Magnanon S., Geslin J., Hardegen M., Lacroix P., Le Bail J., Zambettakis C., Bioret F. et De Montmollin B., 2009. Méthode utilisée par le CBN de Brest pour l'élaboration de listes rouges (UICN) et de listes de taxons rares et/ou en régression à l'échelle régionale ou départementale. Conservatoire Botanique National de Brest. 38p.

MAGNANON S., 1993 – Liste rouge des espèces végétales rares et menacées du Massif armoricain. E.R.I.C.A., n° 4 :1-22.

OEB, 2018. Evaluation de l'état de conservation régional des espèces en Bretagne. <https://bretagne-environnement.fr/evaluation-etat-conservation-regional-especes-bretagne-datavisualisation>

Siorat 2018, Observatoire de l'Environnement de Bretagne